



PIROTTE Cédric – Adresse : Avenue de Vagney, 23C – 4590 OUFFET – bouclescondruziennes@gmail.com

Coordinateur local et Directeur de Course: 0471/622.116

Concerne : Organisation de la manifestation automobile « Boucles Condruziennes » - ASBL Auto-Club Condruzien – VENDREDI 20 - SAMEDI 21 & DIMANCHE 22 MARS 2026

Lettre informative aux établissements situés dans le Parc Artisanal de Pelé-Bois

Chers propriétaires, chers commerçants, chers entrepreneurs

Par la présente, l'Auto-Club Condruzien, que je représente, souhaite vous informer de l'occupation complète des rues composant le **Parc Artisanal** dont vous faite partie, lors de notre organisation annuelle dénommée « **Boucles Condruziennes** ».

De ce fait, **les rues Pelé-Bois, Trou des Loups et Halbadet** serviront de zone d'assistance pour les concurrents (**uniquement du côté droit de la route et de parking remorques du côté gauche**) lesquels sont tenus de respecter entièrement l'endroit mis à leur disposition ainsi que la propreté des lieux et votre quiétude. A ce titre, bien que les deux premières éditions se soient parfaitement déroulées, nous insistons auprès des concurrents qu'ils doivent prendre eux-mêmes leurs dispositions pour obtenir les éventuelles autorisations de stationner ou d'occuper vos espaces personnels ; l'organisation ne pouvant être tenue comme responsable des arrangements pris sans notre approbation.

Pour être en règle avec les impositions qu'une telle organisation requiert, nous avons obtenu les autorisations nécessaires de votre Administration Communale pour cette manifestation qui se déroulera donc le **dimanche 22 mars 2026**. Toutefois, nous vous devons de vous signaler que les équipes viennent généralement s'installer la veille, soit dès le samedi 21 mars, afin de procéder aux vérifications administratives et techniques. Certaines équipes participantes aux essais du vendredi 20 viendront certainement déjà s'y installer avec l'obligation de ne pas empiéter sur votre lieu de travail !

Vous trouverez au verso de la présente le plan d'ensemble des infrastructures mises en place ainsi que le **sens obligatoire de circulation (entrée par le bas par la Rue d'Halbadet vers le haut de la Rue Pelé-Bois et tour horlogique de la Rue du Trou des Loups)** afin de faciliter l'accès de chacun en toute sécurité.

Des barrières NADARS seront postées à l'entrée et à la sortie de la zone. La signalisation préconisée y sera indiquée afin de respecter ce « sens giratoire » sur base de l'Arrêté de Police l'accompagnant.

Si toutefois vous avez des recommandations, interdictions de stationnement à formuler ou des dispositions personnelles à prendre, n'hésitez pas à nous le faire savoir en me contactant préalablement.

Le jour de l'épreuve, le Directeur de Course adjoint, Monsieur **Stéphane HORENBACH**, sera joignable au N° de GSM suivant : **0499/89.55.67**, lequel prendra toutes les mesures nécessaires au bon déroulement de la manifestation **ou la secrétaire Véronique FERIR (0498/97.69.19)**.

Sachez aussi qu'une équipe de surveillance vérifiera la bonne tenue des équipes présentes et prendra si besoin les sanctions nécessaires pour éviter tout désagrément envers vos propriétés. N'hésitez pas à vous adresser à eux si besoin.

Nous vous remercions pour votre aimable attention et pour votre précieuse collaboration !

Le Président du Club Organisateur et Directeur de Course, **Cédric PIROTTE**

Plan de circulation – Parc Artisanal Pelé-Bois (assistances Ouffet)



1. Pointage d'entrée avec personnel d'encadrement au croisement depuis la **Rue d'Halbadet** vers la **Rue Pelé-Bois** en laissant l'accès ouvert aux riverains et entrepreneurs
2. Mise en sens unique de la **Rue d'Halbadet** jusqu'au pointage de sortie vers la **Tige de Fairon**
3. Mise en sens giratoire de façon horlogique de la **Rue du Trou des Loups** surveillé par des commissaires en poste aux 2 croisements
4. Les assistances ne seront autorisées à stationner que du côté droit de la route afin de laisser une bande de circulation fluide (**obligation de laisser les entrées libres vendredi et samedi**)
5. Les équipes ne peuvent stationner sur aucun site privé sauf accord écrit préalable du propriétaire des lieux (**installations uniquement autorisées à partir du samedi matin**)
6. Le stationnement des remorques ne pourra se faire que sur les accotements du côté gauche de la route sans obstruer le passage des véhicules
7. Pointage de sortie avec personnel d'encadrement à l'embranchement avec la **Tige de Fairon** (**laissée entièrement libre à la circulation des riverains**)
8. **Vérifications administratives et techniques de la journée VIP-SHAKEDOWN (Ets. Prévot)**